



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 11 mai 2022

La séance est ouverte à 20h15 par [Monsieur Olivier Delacrétaz](#) Président du Conseil communal.
L'appel nominal fait ressortir la présence de 39 conseillers et 5 excusés, et 1 non excusé.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté

2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 9 février 2022.

Adopté tel que présenté.

3. Communications du bureau.

Le président rappelle la date de la prochaine séance ; le 15.06.2022, traitant principalement le rapport de gestion, les comptes, et la nomination des trois groupes, du nouveau bureau, de la commission de gestion et de finances. Il donne ensuite lecture de la lettre de démission de Madame Jessica Padalino et lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouveaux projets, il est demandé à l'Alternative Rotzérane de présenter un ou une nouvelle conseillère pour l'automne. Il mentionne ensuite qu'un courrier a été fait conformément à l'article deux (2) du règlement communal relatif aux caméras de vidéosurveillance et s'assure que tout le monde l'ait bien reçu.



4. Préavis No 06/22 relatif au financement de l'étude préliminaire de la capacité portante des ponts 1, 2 et 3 sur le réseau des chemins AF.

Rapport de la commission lu par [Monsieur Philippe Dufresne](#), conseiller qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

[Monsieur Éric Portner](#), municipal, ajoute une explication par rapport au préambule où il est mentionné que « Sans l'étude d'une détermination sur les capacités portante ainsi que l'état général de ces ponts, la commune ne bénéficierait pas de subventions pour les futurs travaux de ces derniers. » Il explique que ceci ne remet pas en cause l'expertise qui a déjà été faite sur les ponts et chemins, les subventions ont déjà été accordées, le seul souci est au sujet menant directement accès à ces ponts qui auraient pu être sous-subsventionnés si nous ne faisons pas cette étude, mais ce n'est pas le cas que les chemins 2 et 3 sont des DP cantonaux, donc ne font de toute façon pas partie de l'étude préliminaire sur les chemins, comme nous n'en sommes pas propriétaire, et concernant le pont 1, ce n'est pas un degré d'urgence 1, donc ce qui a déjà été donné pour les travaux est déjà acquis.

Le président donne la parole au Conseil. [Monsieur Florian Ecoffey](#), conseiller, demande si les frais de sondage sont compris, ou seulement sa coordination. La municipalité lui répond que c'est bien compris.

Sans autre question, les conclusions du préavis 06/22 sont acceptées à l'unanimité



5. Préavis No 07/22 relatif à une demande de crédit pour l'installation d'un système d'accès par clés électroniques des bâtiments communaux, en deux rapports : celui de la commission nommée, et celui de la Commission des finances.

Rapport de la commission [Monsieur David Fisher](#), conseiller qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Rapport de la Commission des finances [Monsieur Gille Nagloo](#), conseiller qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Le président donne la parole à la municipalité. [Monsieur Julien Cattin](#), municipal, s'excuse pour l'erreur de calcul de TVA et se tiens à disposition pour toute question.

Le président donne ensuite la parole au Conseil. [Monsieur Mark Brissat](#), conseiller, demande si les portes présentant des faiblesses seront remplacées ou réparées par la même occasion. [Monsieur Julien Cattin](#) rassure le Conseiller qu'avec le nouveau système, le loquet devrait permettre d'éviter ce genre de faiblesse.

[Monsieur Florian Ecoffey](#), Conseiller, mentionne qu'il est inquiet quand il entend que les commissions n'ont pas eu toute l'information et les montants des offres.

[Monsieur Julien Cattin](#), municipal, explique que la municipalité a fait son travail dans les analyses des trois différentes offres comparatives. Il ajoute que l'offre de base pourrait être fournie, mais qu'elle ne correspond pas aux montants actuels, car elle a évolué selon des plus-values depuis son dépôt initial. Il demande au Conseil de faire confiance à la Municipalité dans ses démarches, propose de les faire parvenir au Conseil et promet plus de transparence à l'avenir.

Le Président du Conseil, [Monsieur Olivier Delacrétaç](#), ajoute une précision par rapport au règlement. En effet, la commission a le droit de demander tous les documents nécessaires à la municipalité, mais est soumise au secret de fonction. La commission peut tout savoir, mais pas forcément une communication qui est faite au niveau du Conseil.

[Monsieur Thierry Blanc](#), Municipal, ajoute que par rapport aux montants, il n'y a pas de procédure selon critères de sélection, car ils sont en dessous du seuil du marché public. Il s'agissait d'une procédure sur invitation et les entreprises qui ne sont pas adjudicataire en seront informées formellement.

[Monsieur David Fisher](#), conseiller, ajoute que dans la première commission ils ne se sont pas forcément trop penchés sur les montants, car il y avait de toute façon la commission des finances qui était également attribuée à l'étude de ce préavis.



Madame Caroline Lambert, conseillère mentionne que les devis ont été demandés pendant la dernière législature, et que ces derniers ont certainement évolués depuis.

Monsieur Jean-Claude Guillemain, conseiller, rappelle que selon les compétences de la relation avec les prestataires reviennent uniquement à l'exécutif, et ce dernier peut donner au Conseil, au législatif, un montant à approuver ou à désapprouver. La commission qui a le plus de pouvoir est la Commission de Gestion, une fois que tous les travaux ont été effectués, pour voir que tout a été bien exécuté. Il rappelle qu'il faut faire attention à ce que le législatif n'empiète pas sur les compétences de l'exécutif.

Les conclusions du préavis 07/22 sont acceptées à l'unanimité



6. Postulat de Monsieur Thierry Grandchamp, conseiller, relatif à un centre sportif de Roche de valeur pour nos sociétés et nos citoyens.

Postulat lu par son auteur, [Monsieur Thierry Grandchamp](#).

Le président rappelle la procédure de traitement d'un postulat.

La votation porte sur la décision d'entrer en matière ou pas. Il est possible de ;

- a. Nommer une commission pour voir si nous prenons en considération ;
- b. prendre en considération tout de suite ;
- c. décider tout de suite de ne pas prendre en considération

Le président ouvre la discussion.

[Monsieur Gilles Nagloo](#), Conseiller, appel à soutenir le projet de cette zone sportive.

[Monsieur Christian Delacrétaz](#), Conseiller, dit qu'il pense que cette discussion arrive en un moment opportun alors que le préavis d'intention pour le projet De Verdeil a été nommé, car il pourrait être planifié en adéquation avec ce dernier, en un ensemble.

[Monsieur Jean-Claude Guillemain](#), Conseiller, rappelle que le préavis pour le centre sportif actuel date de 1977, et le vestiaire, de 1979. Il trouve que l'idée est intéressante puisque ce sont des installations qui sont vieillissantes. Il rappelle que chaque étape consécutive doit être faite en son temps, que ce projet qui doit être financé pourrait aboutir en une quinzaine d'années, et que c'est d'autant plus intéressant d'y penser maintenant, puisqu'on doit s'attendre à ce que ce soit un projet de longue haleine.

[Monsieur André Martin](#), Conseiller, pense que c'est une initiative qui ne doit pas retomber que sur la municipalité, et que ceux qui aimeraient voir aboutir ce projet devraient prendre l'initiative d'eux même de se rassembler pour faire une commission.

[Madame Line Seweer](#), Conseillère, dit qu'elle ne voit pas comment il pourrait y avoir de la place pour les deux projets, de centre sportif et du projet DUO.

[Monsieur Gilles Nagloo](#), Conseiller, rappelle que la discussion ne se porte pas à savoir si c'est une bonne ou une mauvaise idée, mais sur savoir s'il serait intéressant de faire intervenir une commission pour étudier la question, Il rappelle qu'il y a effectivement des lacunes. Il ne croit pas qu'il faille prendre les besoins du projet DUO avant ceux des Rotzérants, et que si le projet DUO veut ou pas participer, ce sera à lui de voir.



Le président clôt la discussion en rappelant que si le Conseil décide de prendre en considération le postulat la municipalité pourra soit ;

1. Rédiger un rapport dans un délai raisonnable ;
2. A l'option de l'accompagner d'un projet de décision ;
3. Peut aussi faire un rapport sur l'irrecevabilité du postulat

Après une votation, une commission pour étudier la prise de considération du postulat est nommée



7. Communications de la Municipalité.

Monsieur Julien Cattin, municipal donne suite à l'interpellation de Madame Nadon au dernier Conseil. Le nécessaire a été fait, c'est-à-dire que les adresses sont référencées sur Google et les panneaux signalétiques ont été commandés et seront installés dans les meilleurs délais. Autre point, les caméras de surveillance seront installées et mises en service d'ici le 20 mai prochain.

Monsieur Éric Portner, municipal Annonce un nouveau membre de la voirie, Monsieur Cattilaz.

Monsieur Thierry Blanc, municipal rassure qu'au sujet de la route cantonale direction Villeneuve, il n'en reste plus pour long. Les travaux de ce giratoire tout neuf devraient être terminés courant juin.



8. Divers

Le président donne la parole au Conseil

Madame Line Seewer, conseillère demande s'il serait possible de revoir le règlement du Conseil concernant la lecture du procès-verbal en début de séance. Elle propose qu'il soit envoyé avec les rapports et validé en début de séance.

Monsieur le président réponds que si le règlement du Conseil devait être modifié, même la moindre modification, doit partir au Conseil, ensuite au Canton et c'est un procès qui peut prendre énormément de temps et d'énergie. Cependant, la solution serait d'envoyer le procès-verbal, avant chaque Conseil, et avant chaque lecture, le Conseil accepte de ne pas lire le PV. Ceci doit être voté à l'unanimité et bien spécifié dans le PV de la soirée. Il ajoute que par voie de motion, nous pouvons également considérer de revoir le règlement, mais il faut savoir que ce serait un travail très fastidieux et qui pourrait être prêt à temps pour la prochaine législature.

Madame Linda Nadon, conseillère, demande si dans ce sens si on pourrait aussi éviter les lectures des rapports de préavis. Le président dit que non.

Monsieur Jean-Claude Guillemain, Conseiller, pour donner suite à la séance de la commission de l'urbanisme du 4 mai, il remet aux municipaux qui étaient présents une synthèse qui a été faite.

Madame Line Seweer, Conseillère, dit que l'entente est majoritaire au Conseil, mais jamais majoritaire dans les commissions.

Le président répond que l'article 38 du règlement parle d'une représentation équitable et non pas proportionnelle. C'est donc sujet à interprétation. Plusieurs aspects sont pris en considération notamment la parité homme femme, la participation de chaque membre, etc. Comme nous ne pouvons couper les gens den deux, qu'un certain nombre de personnes fait déjà partie de commissions permanentes qui ont déjà beaucoup travaillé, que tout le monde doit pouvoir travailler un peu. Et ce n'est mathématiquement impossible de prendre à chaque fois 3 membres de l'entente, il n'y aurait pas assez de membres. La répartition est établie au sein du bureau avec la conscience et sensibilité de ses membres.

Monsieur Gilles Nagloo, Conseiller, dit qu'aussi il y a déjà eu une rencontre entre les présidents des groupements dirigés par Monsieur Daniel Bontemps, pour déterminer aussi dans les grandes lignes comment serait réparties d'année en année les commissions permanentes et aussi comment on devait répartir les commissions de préavis, et c'est de la que vient le fonctionnement actuel des répartitions.

Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 22h00.


Le Président

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE




La Secrétaire